8 février 2021

Plan de la présentation

- □ 1. Introduction: comment aborder la loi
- □ 2. Renseignements généraux sur la LAM
- □ 3. Analyse détaillée de la Loi sur l'assurance médicaments, chapitre A-29.01 et ses règlements

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Partie 1

Comment aborder le texte de la loi sur l'assurance médicaments

2021-02-08

CT-3001 Législation et resp. prof. en actuaria

Introduction: liens disponibles

- □ Liens disponibles sur le site web du cours,
 version 2021
- □ Section « Contenu et activités »
- Sous-section « La loi sur l'assurance médicaments, chapitre A-29.01 »
- Voir les liens vers projet de loi initial et version courante à jour au 2020-10-01
- Ou consulter Légis Québec

 2021-02-08

 Ou Consulter Légis Québec

 ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Inventaire du site web du cours

- □ Voir exemples du contenu du site et organisation de l'information
 - Publications officielles
 - MSSS, RAMQ (dépliants et vulgarisation pour citoyen)
 - Liste des médicaments
 - Loi et règlements (r.1 à r.4)
 - Autres documents (financements, commentaires, etc.)

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

5

Organisation du texte

- □ Aborder un texte de loi
 - répertorier les grandes sections
 - avant de s'attaquer à une série d'articles
 - surtout si la loi est hors de notre champ usuel de travail, expertise etc...

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Interprétation

- Aborder un texte de loi
 - Certaines interprétations de termes sont contenues dans la loi d'interprétation
 - Bien faire attention aux mots, ne pas présumer du sens d'un terme, voir les définitions
 - Dans le doute, voir code civil, avocat, conseiller juridique

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

7

Recherches d'outils disponibles

- Aborder un texte de loi
 - Vérifier s'il y existe
 - un index ou une table des matières
 - □ une version commentée
 - des guides d'interprétation
 commerciaux ou gouvernementaux de la loi (très utile pour la Loi de l'impôt)

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Ressources externes

- Aborder un texte de loi
 - Depuis la parution de la loi, plusieurs résumés des dispositions de la loi ont été préparés par
 - □ Gouvernement (ex. rapport annuel RAMQ)
 - Conseillers en avantages sociaux
 - Assureurs
 - Enfin, et sans surprise: lire la loi

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

9

Mise en garde: fin du texte de la loi

- □ Lecture d'une loi
 - Vérifier s'il y a, à la fin du texte,
 - des amendements,
 - des règlements,
 - des annexes ou
 - tout autre document
 - qui affectent le sens de la loi

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Cohérence avec autres lois

Lecture d'une loi

- Un loi s'interprète en harmonie avec les lois préexistantes
- Surtout si les lois visent un même domaine
- Dans ce cas-ci, plusieurs lois modifiées

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

11

Lois modifiées par une loi

□ Lecture d'une loi

- Lois modifiées à l'origine
 - □ Loi sur l'assurance-maladie
 - Loi sur l'assurance médicaments
 - Loi sur le ministère du Revenu
 - Loi sur les SSS
 - □ Loi sur les SSS pour les autochtones cris

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Autres législateurs: contexte

- Lecture d'une loi
 - Examiner si d'autres provinces ou fédéral n'ont pas des lois sur un sujet similaire
 - Peut aider à comprendre le cadre législatif ou les forces en présence
 - Tout n'est pas réinventé

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

13

Partie 2

Renseignements généraux sur la loi

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Renseignements généraux sur la LAM

- Lecture d'une loi
 - Lire la page couverture
 - Vérifier que c'est la bonne version
 - Vérifier si une autre loi ne l'a pas abrogée ou modifiée

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

15

Loi sur l'assurance médicaments

□ Lecture d'une loi

Plusieurs amendements depuis juin 1996,

- 1997: franchise appliquée mensuellement
- 1999 : ajout de sage-femme pour ordonnance
- 2000 : indexation de la prime
- 2001 : admissibilité

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Plusieurs amendements depuis juin 1996,

- 2002 et 2003 : indexation de la prime , contribution, coassurance, ajustement annuel
- 2005 : politique du médicament, table de concertation
- 2007 : gratuité à un plus grand nombre

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuaria

17

Loi sur l'assurance médicaments

□ Lecture d'une loi

Plusieurs amendements depuis juin 1996,

- 2012 : application du prix le plus bas par décret
- 2016: contrôle de l'approvisionnement et prix des médicaments, liste des médicaments (Chap. IV, Section III)
- 2020: ajustement des montants pour 6 mois et autres modifications (facture détaillée)

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Lecture d'une loi
 - Si disponible, lire les notes explicatives
 - Vérifier le nombre d'articles pour avoir une idée
 - □ de la longueur et
 - de la complexité

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

19

Loi sur l'assurance médicaments

- □ Lecture d'une loi
 - Domaine d'application : assurance, rentes ou domaine fiscal
 - Loi peut contenir
 - des détails techniques
 - des formules
 - Exigeant une lecture très attentive

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Lecture d'une loi
 - lire le premier article donne le ton
 - Est institué un régime général d'assurance médicaments
 - dernier article annonce les dates de mise en vigueur à l'origine
 - 119. Les dispositions de la présente loi entreront en vigueur à une date ou aux dates fixées par le gouvernement

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

21

Loi sur l'assurance médicaments

- □ Lecture d'une loi
 - Identifier les grandes subdivisions
 - Même si seulement 1 ou 2 chapitres sont pertinents

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Lecture d'une loi
 - Dispositions transitoires
 - Ajustements temporaires modifiant la portée de la loi
 - □ Souvent placées à la fin d'une loi
 - Période de transition
 - □ Visant les premières années d'une loi

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuaria

23

Loi sur l'assurance médicaments

- □ Thème général et mots clés
 - Le titre a l'avantage d'être pertinent
 - Pas toujours le cas
 - Sources d'information pour saisir la portée d'une loi :
 - Journaux
 - Revues spécialisées
 - □ Communiqués de presse

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Thème général et mots clés
 - Introduction d'un programme d'assurance médicaments universel touchant tous les québécois
 - Administration conjointe par la RAMQ et les assureurs privés
 - Partage des coûts par prime, coassurance, plafond, période

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuaria

25

Loi sur l'assurance médicaments

- Thème général et mots clés
 - Obligation de participer au régime
 - Politique globale en matière de médicament
 - Mutualisation des risques assurés

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Thème général et mots clés
 - Lois modifiées
 - Place conservée pour les régimes privés, avec obligation de garantie minimale
 - Fonds de l'assurance médicaments

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

27

Loi sur l'assurance médicaments

- Analyse de la Loi
 - Examen des grandes sections permet d'avoir une vue d'ensemble et se diriger vers la section visée
 - Notes explicatives et table des matières permettent de mieux voir les intentions du législateur

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Structure de la Loi
 - L.R.Q., Chapitre A-29.01, dernières modifications en 2015-2017 (2015 c. 8, 2016 c.16, 2016 c.28, 2017 c. 26)
 - 119 articles (et plus avec les .1, .2, etc.)
 - 8 chapitres
 - 1 annexe abrogative
 - Pas de table des matières: voir Légis Québec

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

29

Dernières modifications:1

□ Loi visant à réduire le coût de certains médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments en permettant le recours à une procédure d'appel d'offres, LQ 2016, c 16

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Dernières modifications:2

- Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec et modifiant diverses dispositions législatives, LQ 2016, c 28
 - Facture détaillée et limite sur prix chargé par pharmacien
 - Pouvoir de suspension d'un médicament par Régie
 - Limitation sur pratiques commerciales: pharmacies et fournisseurs
 - Sanctions pénales et autres en cas d'infraction par phamacien, intermédiaire, grossiste ou fabricant.

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

31

Dernières modifications: 3

- □ Loi encadrant l'approvisionnement en médicaments génériques par les pharmaciens propriétaires et modifiant diverses dispositions législatives, LQ 2017, c 26
- 2020: Décret 685-2020 pour modifier les montants applicables pour 6 mois du 2021-01-01 au 2021-06-30, publication dans la Gazette officielle du Québec

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Partie 3

Analyse détaillée des articles

2021-02-08

CT-3001 Législation et resp. prof. en actuaria

Loi sur l'assurance médicaments Analyse détaillée des articles

- □ Structure de la Loi
 - Comparer Projet de loi 33 et Loi à jour selon version la plus récente
 - Notes explicatives dans le projet de loi
 - Chapitre VII Dispositions modificatives

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

34

- On peut essayer de lire la loi
- □ Approche « Questions-réponses »
- Exemple de questions :
 - Qui a fait la loi ?
 - Ministre responsable ?
 - □ Article 87 : Ministre de la Santé et Services sociaux
 - Article 106 : Ministre du Revenu
 - □ Article 107: Ministre des Finances

2021-02-08

35

Loi sur l'assurance médicaments Analyse détaillée des articles

- Quand entre-t-elle en vigueur ?
 - Difficile à répondre
 - Différentes dates pour différents articles
 - Même la RAMQ ne le savait pas officiellement pour le 1997-01-01 en octobre 1996
 - Décrets présents et à venir
 - Réglementation à venir

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Page titre
 - Présenté le 15 mai 1996
 - Principe adopté le 12 juin 1996
 - Adopté le 19 juin 1996
 - Sanctionné le 20 juin 1996

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

37

Loi sur l'assurance médicaments Analyse détaillée des articles

- Notes explicatives
 - Objectif
 - Couverture
 - Participation au financement
 - Caractère obligatoire de couverture
 - Fixation de la prime et franchise
 - Fixation des cotisations des régimes privés
 - Mutualisation des risques

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Notes explicatives
 - Politique en matière de médicaments
 - Liste des médicaments
 - Comité de revue sur l'utilisation des médicaments
 - Rapport du ministre aux trois ans
 - Perception de la prime
 - Fonds de l'assurance médicaments
 - Lois modifiées

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

39

Loi sur l'assurance médicaments Analyse détaillée des articles

- □ Chapitre 1 : Institution et objet
 - Art 1 : RGAM
 - Art 2 : Accès aux médicaments et participation financière
 - Art 3 : Protection RAMQ et assureurs
 - Art 4 : Définitions assureur et régime d'avantages sociaux

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Chapitre 2 : Protection du régime général – Admissibilité
 - Art. 5 : admissibilité : « Snowbirds »
 - Art. 6 : possibilité d'exclusion par règlement

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

41

Loi sur l'assurance médicaments Analyse détaillée des articles

- Chapitre 2 : Protection du régime général Garanties
 - Art 7 : « sans égard au risque relié à son état de santé »
 - Art 8 : liste de médicaments à définir (partie de l'article non en vigueur)
 - Art 9 : Exclusions si couverts par une autre loi

2021-02-0

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Chapitre 2 : Protection du régime général – Participation financière
 - Art 10 : prime sauf exceptions
 - Art 11: Contribution maximale, coassurance, franchise, période de référence Incidence si la prise de médicaments est ponctuelle ou uniforme

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

43

Loi sur l'assurance médicaments Analyse détaillée des articles

- Chapitre 2 : Protection du régime général
 - Participation financière
 - Art 12 :
 - □ coassurance au plus 37 % (juillet 2020 et 2019)
 - Juillet 2018: 34,9 %, juillet 2016: 34,5 %
 - Art 13 :
 - contribution maximale de 1 144 \$ (juillet 2020)
 - 1 117 en juillet 2019, 1 087 en juillet 2018, 1 046 en juillet 2016
 - incluant coassurance et franchise, période de référence de un an Voir site web pour références aux avis annuels publiés dans la Gazette officielle

- Chapitre 2 : Protection du régime général
 - Participation financière
 - Art 13.1: méthode d'ajustement annuel
 - (Par règlement depuis 2002, mais ajustement par décret 685-2020 pour 2020-2021, et R.4 a. 6.3)
 - Art 14 : contribution si changement de situation

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

45

Loi sur l'assurance médicaments Analyse détaillée des articles

- Chapitre 3 : Modalités d'application du régime général – Caractère obligatoire
 - Art 15 : Personnes admissibles
 - 65 ans et plus
 - □ admissible à un programme d'aide financière
 - □ 60-64 ans avec carnet de réclamation
 - autres non couvertes par un régime d'assurance collective (conjoint)

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Chapitre 3 : Modalités d'application du régime général – Caractère obligatoire
 - Art 15.1 : Interprétation
 - □ Groupe de personnes déterminées
 - Ordre professionnel
 - Syndicat
 - Modification de 2005, c. 40., a.4

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

47

Loi sur l'assurance médicaments Analyse détaillée des articles

- Chapitre 3 : Modalités d'application du régime général – Caractère obligatoire
 - Art 16 : Participation obligatoire
 - ceux couverts par les régimes privés
 - □ obligation d'adhérer si éligible
 - excepté, si déjà couvert par un autre régime

2021-02-0

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Chapitre 3 : Modalités d'application du régime général – Caractère obligatoire
 - Art 17 : Définitions
 - enfant comprend un étudiant à temps plein
 l'université jusqu'à 25 ans inclus.
 - conjoint utilise la définition de la Loi sur les impôts (consulter une autre loi)
 - marié (?: selon loi sur les impôts Qc)
 - cohabitation, avec ou sans enfants, même sexe

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

49

Loi sur l'assurance médicaments Analyse détaillée des articles

- Chapitre 3 : Modalités d'application du régime général – Caractère obligatoire
 - Art 18: couverture du bénéficiaire
 - Obligation de couvrir les enfants et une personne atteinte de déficience fonctionnelle qui y réside
 - le conjoint
 - □ 65 ans et plus

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Chapitre 3 : Modalités d'application du régime général – Personnes couvertes par la Régie
 - Art 19 à 21 : Inscription
 Modalités, remboursement, inscription, obligation d'aviser des changements
 - Art 22 : Garanties

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

51

Loi sur l'assurance médicaments Analyse détaillée des articles

- Chapitre 3 : Modalités d'application du régime général – Personnes couvertes par la Régie
 - Art 23 à 33 : Prime et contribution
 - prime annuelle,
 - exonération,
 - franchise,
 - coassurance,
 - maximum

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

 Chapitre 3 : Modalités d'application du régime général – Personnes couvertes par la Régie

(Avis du 2020-06-27, 2020-07-01 à 2020-12-31)

- Art 23 : Prime annuelle 648 \$, modulée selon revenu
- Art 26 : Franchise 261,00 \$/an = 21,75 \$/mois
- Art 27 : Coassurance 37.0 %
- Art 28 : Contribution maximale
 - 658 \$ Si 65 et plus et SRG < 94%</p>
 - 1 144 \$ Autres

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuaria

53

Loi sur l'assurance médicaments Analyse détaillée des articles

- Chapitre 3 : Modalités d'application du régime général – Personnes couvertes par la Régie
 - Art 28.1 : Ajustement annuel (mais 2020-21...voir Décret 685-2020)
 - Art 29 : Exonération
 - Art 30 : Ordonnance plus de 31 jours

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Chapitre 3 : Modalités d'application du régime général – Personnes couvertes par la Régie
 - Art 31 : perception
 - Obligation de percevoir par le pharmacien la contribution
 - Art 32 : exonération
 - Atteinte de la contribution maximale

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

55

Loi sur l'assurance médicaments Analyse détaillée des articles

- Chapitre 3 : Modalités d'application du régime général – Personnes couvertes par le secteur privé
 - Art 34 : application
 - Art 35 à 42 : obligations
 Minimum = protection du régime général
 - Art 37 et 41 : discrimination interdite sur la base de l'âge, sexe, état de santé
 - Art 40 non en vigueur

2021-02-0

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Chapitre 3 : Modalités d'application du régime général – Personnes couvertes par le secteur privé
 - Art 42.1 : Non-membres
 - Art 42.2 : Régime sur base individuelle
 - 42.2.1 : liberté du choix du pharmacien

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

57

Loi sur l'assurance médicaments Analyse détaillée des articles

- Chapitre 3 : Modalités d'application du régime général – Personnes couvertes par le secteur privé
 - Art 43 : Mutualisation des risques
 - Signification = qui prend les bons et les mauvais risques
 - Partage ou non des risques, si assureur

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Art 43 : Mutualisation des risques
 - Complexités administratives valent-elles le coût ?
 - Responsabilité des assureurs
 - Prix à payer pour éviter une loi plus contraignante ou une plus grande emprise de la RAMQ

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

59

Loi sur l'assurance médicaments Analyse détaillée des articles

- Art 43 : Mutualisation des risques
 - Coût à payer pour rester en affaires dans le domaine des médicaments
 - Identification pour chaque assuré, chaque contrat, portion du régime général et de l'excédent

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Art 43 : Mutualisation des risques
 - Coassurance et franchise va modifier les habitudes de consommation
 - Connaissance des coûts peut entraîner une baisse d'utilisation
 - Affecte la distribution des réclamations
 - Partage de risque entre assureurs : crédibilité, réassurance et transfert ou partage des coûts.

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuaria

61

Loi sur l'assurance médicaments Analyse des articles - Mutualisation Nb participants Seuil de mutualisation 2021

- 1 à 24 8 000 \$
- 16 500 \$ 25 à 49
- 32 500 \$ 50 à 124
- 125 à 249 47 500 \$
- 250 à 499 72 000 \$
- 500 à 999 95 000 \$ 1 000 à 3 999
- 120 000 \$ 4000 à 5 999 300 000 \$
- + de 6000 libre marché

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Chapitre 3 : Modalités d'application du régime général – Personnes couvertes par le secteur privé
 - Art 44 : Prime ou cotisation
 - Contribution voir art 12 et 13
 - Art 45 à 50 : Continuité de couverture
 - Art 46 : exemption du C.c.Q.

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

63

Loi sur l'assurance médicaments Analyse détaillée des articles

- Chapitre 4 : Dispositions administratives
 - Art 51 à 52.1 : Politique en matière de médicaments MSSS
 - Art 53 à 59.1 : Conseil du médicament (Conseil consultatif de pharmacologie)
 - Art 59.2 à 59.3 : Table de concertation du médicament

La plupart des articles sont abrogés par la Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux 2010, c. 15

2021-02-0

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Chapitre 4 : Dispositions administratives
 - Art 60 à 70 : Liste des médicaments
 - Établissement et mise à jour
 - Reconnaissance d'un grossiste ou d'un fabricant
 - Art 70.1 à 70.2 : non en vigueur
 - Art 70.3 : Production de documents
 - Art 71 à 77 : Abrogé
 - Art 78 à 80 : Réglementation
 - □ 78, 70: modifier la prime
 - □ 78, 10°: mutualisation des risques

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

65

Loi sur l'assurance médicaments Analyse détaillée des articles

- Chapitre 5 : Dispositions pénales
 - Art 81 à 85 : Amendes jusqu'à 10 000 \$
 - 80.5: max 25 000 \$ pharmacien
 - 82.1: max 250 000 \$ si intimidation, etc.
 - 83: de 500 à 5000 % (art. 37-42)
 - 84: max 250 000 \$ assureur
 - 84.2.1: restriction choix pharmacien: 1 M\$
 - 84.3.1: grossiste, fabricant: 1 M\$

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Chapitre 6 : Disposition diverses
 - Art 86 : Rapport dans 3 ans ou 1-1-2000
 - Art 86.1 : Rapport avant 1-7-2005 sur prime contribution, franchise, coassurance
 - Art 87 : Ministre Santé et SS responsable de la loi

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

67

Loi sur l'assurance médicaments Analyse détaillée des articles

- □ Chapitre 7 : Dispositions modificatives, a.88-111
 - Loi sur l'assurance-maladie
 - Loi sur la commission des affaires sociales
 - Loi sur la RAMQ (création du Fonds de l'assurance médicaments)
 - Loi sur les services de santé et les services sociaux
 - Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones CRIS
- Toutes intégrées aux lois respectives

2021-02-0

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

- Chapitre 8 : Dispositions transitoires et finales
 - Art 112 à 119 : enlève l'obligation de publier un règlement et permet effet rétroactif au 1er août 1996
- Annexe abrogative : abroge la loi pour la remplacer par la loi refondue:
- □ chapitre A-29.01 des Lois refondues

 (Recueil des lois et des règlements du Québec: RLRQ)

69

Exemple: ancien article 119

- □ Ancien article 119 du projet de loi no. 33 de 1996 (1996, chapitre 32):
 - « Les dispositions de la présente loi entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gourvernement. »
 - Certaines sections entrées en vigueur en 1996, d'autres en 1997.

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat

Documents pour l'examen :

voir site de cours ou LegisQuébec pour version la plus récente de la loi et des règlements

(http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/A-29.01)

- L.R.Q., Chapitre A-29.01,
 à jour au 2020 10 01
- □ à jour au 2020-10-01
- chapitre A-29.01, r. 4 : Règlement sur le régime général d'assurance médicaments

□ à jour au 2020-09-01.

2021-02-08

ACT-3001 Législation et resp. prof. en actuariat